

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget annexe « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur ».

Il rappelle que l'objet de ce budget annexe est d'individualiser les opérations d'acquisitions et de cessions de terrains ainsi que des frais liés à l'aménagement de la zone.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 310 000 €  
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 310 000 €

CM du 02/04/2015

N° 2015/057

**BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE « EXTENSION SAINT-MAUR »**

Le budget comprend, en dépenses, les intégrations de terrains provenant du budget principal et les prévisions d'acquisitions de terrains ainsi que les travaux et études d'aménagement.

Le budget est équilibré par une avance remboursable du budget principal de 180 000 € et un emprunt de 130 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget Primitif 2015 : budget annexe « Extension du Parc Saint-Maur » à **LA MAJORITE - 27 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Marc Étienne LANSADÉ*  
Marc Étienne LANSADÉ